

(TITRE DE L'INITIATIVE)

No postal: Commune:

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la commune ci-dessus.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels: **(date 1)**
 Dernier délai pour la remise des listes de signatures au Municipalités: **(date 2)**

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise:

«Acceptez-vous l'initiative populaire (titre) demandant que la Loi (nom et date) soit modifiée comme suit?»

(Texte des modifications proposées)

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-mêmes.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance complète J-M-A	Adresse précise Rue et no	Signature indispensable	Contrôle laisser en blanc
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					

La **municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la **municipalité** (sceau et signature)

Conformément à l'art. 94 LEDP, la **municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le (date 3) au plus tard.
Le Comité remet l'ensemble des listes attestées au Secteur des droits politiques le (date 4) au plus tard.

Comité d'initiative

(Noms, prénoms, communes de domicile de sept personnes au minimum ayant la qualité d'électeurs en matière cantonale)

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le (date 5) à (adresse du Comité).

(Argumentaire du Comité d'initiative)